



Le Pass'Région accompagne les lycéens tout au long de leur scolarité.

C'est une **carte gratuite** chargée d'avantages pour les jeunes. (Voir au dos)

Elle est **INDISPENSABLE** pour obtenir **gratuitement** les manuels scolaires.

C'est **l'établissement qui vous accueille** à la rentrée qui valide votre demande de carte ou la recharge.

- ❖ **Pour les nouveaux entrant dans le dispositif** : commandez gratuitement votre carte Pass'Région 2023/2024 sur le site internet <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregion> . Vous pouvez le faire sur un ordinateur ou à partir de votre téléphone portable à la même adresse en téléchargeant l'application.
- ❖ **Si vous aviez déjà un Pass'Région en 2023/2024 au nom du lycée Saint JOSEPH** : Vous n'avez **aucune démarche**, il sera revalidé automatiquement par l'établissement après le 15 juillet 2024. Si vous restez à Saint Joseph, vous devez simplement conserver votre Pass pour l'année scolaire 2024/2025, aucune autre carte ne vous sera délivrée. Si vous changez d'établissement un autre Pass vous sera envoyé.
- ❖ **Si vous aviez déjà le Pass'Région en 2023/2024 au nom d'un autre établissement que le lycée Saint Joseph.**
Vous n'avez rien à faire. Vous allez recevoir une nouvelle carte portant le nom du Lycée Saint Joseph à la même adresse que votre ancienne carte.

❖ **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES 1^{ère} COMMANDE :**

- Donnez une **adresse mail valide** que vous consultez régulièrement. La Région utilisera ce mail pour vous envoyer un lien d'activation et pour vous communiquer tout incident. (Ex: récupération des identifiants, photo refusée).
- Prévoir **une photo** de votre visage de **taille < à 2 Mo** type photo d'identité au format PNG, JPEG, JPG (fichier, scan, webcam).
- Votre décision d'orientation doit être définitive (Avis favorable du conseil de classe, commission d'Appel OK).
- Le choix de votre établissement doit être définitif : le nom de l'établissement apparaîtra sur la carte.

Attention : un Pass'Région libellé au nom d'un établissement dans lequel vous n'êtes pas scolarisé est invalide ⇒ vous ne pourrez donc pas obtenir vos manuels.

Important

- **Ne demandez pas l'envoi de votre Pass'Région dans l'établissement** au risque qu'il se perde.
- N'attendez pas septembre pour le commander. Délai d'envoi plus long.
- Si votre inscription est incomplète ou votre photo non conforme, la carte n'est pas créée.
- Vous devez signaler sur le site de la Région toute carte perdue, cassée, volée. Elle sera recrée (Frais de 5 euros pris sur vos avantages)

Pour toute question au sujet de votre commande, merci de lire la [FAQ](#), de contacter Mme ROULLIER Sandrine à cdi@stjthonon.org ou l'**assistance** : **04 86 27 98 50** (Non surtaxé - Lundi au Vendredi de 9h à 18h)

Avantages PASS Région (valables du 01/09 au 31/08/2025)

❖ MANUELS SCOLAIRES (jusqu'au 31/05/2025)

- Prêt gratuit des manuels scolaires sur présentation du Pass'Région valide.
- Jeune en situation de handicap : un 2^{ème} jeu de livre gratuit (*)

❖ CULTURE

- 5 places de cinéma (1€ de participation par entrée)
- 30€ pour un spectacle
- 15€ pour un livre « loisir » (35 € pour les élèves de terminale).
- Musées et sites culturels : gratuité de l'entrée, des conférences, des visites guidées... (*)
- Musique et jeux vidéo gratuits sur la plateforme *DIVERCITIES* (*)

❖ SPORT

- 30€ sur une licence sportive
- 60€ pour les filles licenciées dans un club de Self défense et les jeunes en situation de handicap (*)

❖ SANTE

- 60€ pour financer une formation PSC1 (*)
- Coupons dépistage/prévention pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux. (*)

❖ BONS PLANS

- Toute l'année des offres exclusives sont proposées par la Région : concerts, réductions, évènement sportifs, avant-premières...

❖ PERMIS DE CONDUIRE B et BAFA

- Une somme forfaitaire (200€/500€) est offerte par la Région pour les jeunes qui effectuent une mission de bénévolat auprès d'une association (35h/80h), inclus Jeunes Sapeurs Pompiers et Cadets gendarmerie (*)

❖ LOISIRS DE PLEINE NATURE

- 30€ pour l'achat d'une carte de pêche annuelle ou 30€ pour le passage ou la validation annuelle du permis de chasser (*)

! OBLIGATOIRE depuis la rentrée 2022 !

Tous les bénéficiaires du Pass (revalidation ou 1^{ère} commande) doivent **créer le code secret de leur carte**. Ce code sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation des avantages. L'objectif est de sécuriser les transactions. Pour gérer leur code, les jeunes doivent se rendre sur leur espace en ligne : <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Connexion.aspx> ou sur l'application.

Ce code sera toujours le même (vol, perte de la carte, changement d'établissement).

Le code pourra être changé en cas d'oubli ou modifié à tout moment.

(*) Voir conditions sur le site de la Région : <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/views/Inscription/FAQ.aspx>

Et <https://www.calameo.com/read/000119781639e0cbd19a6>